

Dijon, 17 juillet 1901

Bon cla ami,

je vous adresse ci-joint l'acte  
de naissance de votre jean.

Il faut donc renouer à vous  
votre loi de votre prochain passage.  
je compte me dédommager à la  
fin du mois. J'ai vu mon frère à  
la gare aujourd'hui et me suis rendu  
compte que j'ai amis peu de chance  
de pouvoir ~~me~~ remonter avec lui à  
Paris, que du moins il lui serait  
impossible de rester plusieurs jours  
avec moi. Soit lors j'ai dit  
que j'ai me décidais à rester sur  
la rive gauche. Et, si j'ai me

suis pas corrompu par M. Gasson  
trop près de votre départ, j'accepte  
de grand cœur vos aimables offres  
d'hospitalité je vous écris à  
nouveau dès que j'en serai fixé.  
Et d'ailleurs mes sœurs, avant  
moi, quelque chose de la réunion  
de ce jour, si mes sœurs reconnaissent  
de m'en faire part.

Orelanche est repartie à 1h  
pour Lamoen, sans avoir rien, que  
je sache, aucune nouvelle inquiétante.

Ma femme, rentrée cette nuit,  
est allée à Beaum par sa  
voiture qui n'est toujours pas soufflée.  
Elle se rendra à et appel l'un  
des prochains jours. Mais, devant faire

là. On offre de garder malade,  
sans d'ailleurs y demeurer plus  
d'une journée, elle devra remettre  
à plus tard le plaisir d'une  
visite à Madame La Belle.  
J'ai eu à son M. Lyon Laca  
jeune. Il songeait un peu à  
aller nous voir demain ou après  
demain. Je l'ai engagé à se  
décider plutôt pour demain: car il  
me semblait que mes derniers  
partis vendraient et j'ai pensé aussi  
qu'il me correspondait mieux de l'avoir  
jusqu'à dimanche, il n'était pas  
sûr de pouvoir réaliser son projet.

Cordialement à vous

F. Geny



7<sup>e</sup> 1901



Monsieur Raymond Lalleles,

Professeur à la Faculté de Droit de Taxis.

Ligny

par Beaune

Cote-d'Or

BEAUNE  
JUL 18  
CO. E. DUR